



## Dégoudronnant BTP

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Dégoudronnant BTP

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit DGB - 2705 - 004

UFI : FJ10-P0UY-4009-2A8Y

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

- Dégoudronnant pour carrosseries et surfaces
- Produit à usage professionnel.

##### Usages déconseillés

- Ne pas mélanger à d'autres produits

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Dr Wash by Matrice Art  
8 chemin des eprjus  
70190 Quenoche France  
Téléphone : +33 7 86 90 04 62

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (CAS No.: 64742-48-9) | éthylbenzène (CAS No.: 100-41-4)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger



## Dégoudronnant BTP

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P331	NE PAS faire vomir.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser Dioxyde de carbone (CO2)/mousse résistant à l'alcool/poudre sèche pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation nationale.

Phrases EUH : Aucun

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics INCI : C10-12 ALKANE/CYCLOALKANE	n°CAS : 64742-48-9 Numéro d'identification UE : 649-327-00-6 N°CE : 265-150-3	50 - 100	Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226	Non applicable
éthylbenzène	n°CAS : 100-41-4 Numéro d'identification UE : 601-023-00-4 N°CE : 202-849-4	2 - 5	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 STOT RE 2 - H373	Non applicable



## Dégoudronnant BTP

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Se laver immédiatement avec: Eau - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Aucune information disponible.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	- Aucune information disponible.

#### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



## Dégoudronnant BTP

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Assurer une aération suffisante.  
- Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13  
- Protection individuelle: voir rubrique 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Génération/dégagement de poussière  
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols  
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.  
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières liquides inflammables  
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible  
- Protéger contre: Forte chaleur

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle



## Dégoudronnant BTP

### Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (64742-48-9)

VME ppm (FR)	197 ppm
VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	1200 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés

- Lunettes norme NF EN ISO 16321-1
- Gants de protection

- Porter les gants de protection homologués EN ISO 374-1 type A, marquage J, K, L, M, N, P, S, T en nitrile, butyle ou PVC

- Vêtement de protection



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Liquide incolore	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		154 °C < V < 193 °C	
Point éclair		41 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		0,7 kg/l < V < 0,8 kg/l	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	



## Dégoudronnant BTP

Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange



## Dégoudronnant BTP

	DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
	DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
	DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
	CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
	CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
	CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Non classé

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

### Mutagenicité sur les cellules germinales

- Non classé

### Cancérogénicité

- Non classé

### Toxicité pour la reproduction

- Non classé

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

- Non classé

### Danger par aspiration

- Danger par aspiration - Catégorie 1 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 - Informations sur les autres dangers

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

#### Toxicité : Substances



## Dégoudronnant BTP

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (64742-48-9)	
CE50 48h crustacés	> 1000 mg/l
CL50 96h poissons	> 1000 mg/l
éthylbenzène (100-41-4)	
CE50 48h crustacés	0,96 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification



## Dégoudronnant BTP

Numéro ONU (ADR) : UN3295  
Numéro ONU (RID) : Non applicable  
Numéro ONU (ADN) : Non applicable  
Numéro ONU (IMDG) : Non applicable  
Numéro ONU (IATA) : Non applicable

### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3  
ADR Code de classification: F1  
Pictogrammes



Pictogrammes

### 14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



## Dégoudronnant BTP

### ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP29
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	30

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                      Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit                      - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	20/06/2025		



## Dégoudronnant BTP

### Abréviations et acronymes

- Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu
- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- Acronymes et abréviations :
  - ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
  - CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
  - CME0 : Concentration la plus faible avec effet observé.
  - Contact Alimentaire : Produit conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux
  - DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
  - DME0 : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
  - DNEL : niveau dérivé sans effet.
  - EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
  - EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
  - IATA : Association du transport aérien international.
  - IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
  - ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
  - IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales.
  - LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent
  - N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
  - NOEC : Concentration sans effet observé.
  - NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
  - Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
  - OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
  - PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
  - PNEC : concentration prévue sans effet.
  - RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
  - STEL : Limite d'exposition à court terme
  - TP2 Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique
  - TP4 Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments
  - TWA : moyenne pondérée dans le temps
  - VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
  - vPvB : très persistant et très bioaccumulable.



## Dégoudronnant BTP

### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

\*\*\* \*\*